



COMMUNIQUE EN RAPPORT AVEC LES MENACES DE BANISSEMENT DU COBALT CONGOLAIS SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL

La République Démocratique du Congo fait face depuis un certain temps à des menaces directes ou voilées de bannissement de son cobalt à l'exportation vers le marché international, sous prétexte d'irrégularités dans la chaîne de possession et/ou d'extraction de cette commodité, qu'elle soit issue de la filière de production artisanale ou de celle industrielle.

Le Ministère des Mines tient à apporter les éclaircissements suivants :

La République Démocratique du Congo recèle dans son sol et son sous-sol diverses substances minérales dont les gisements peuvent être exploités de façon industrielle ou artisanale selon les facteurs techniques et économique-financiers du moment.

Dans sa volonté de formaliser et améliorer le système de traçabilité des minerais dans la filière artisanale plusieurs projets ont été mis en place.

En effet, dans l'optique d'un développement et d'une évolution de l'extraction au puits vers celle de la petite mine et à des fins d'amélioration et de sécurisation du secteur minier, notre pays a abouti avec le soutien des partenaires à :

- La validation du cadre normatif sur le cobalt d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, avec l'Initiative pour une chaîne d'approvisionnement en Minerais Responsable (Responsible Minerals Initiative, RMI), organisme américain regroupant plus de 400 entreprises membres, qui établit une série d'exigences en matière environnementale, sociale et de gouvernance pour les sites miniers, permettant une traçabilité optimale des minerais ; *ans*

- L'opérationnalisation de l'Entreprise Générale du Cobalt, qui œuvre à la valorisation du cobalt issu de la production artisanale en faveur du développement économique en RDC, tout comme celle de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Marchés des Substances Minérales Stratégiques, organe de régulation et d'assainissement des marchés des substances minérales stratégiques ;
- La mise sur pieds de la Commission interministérielle sur le travail des enfants dans le secteur des mines artisanales, « CISTEMA » en sigle, qui met en œuvre, avec l'accompagnement de l'Organisation Internationale du Travail et l'US Department of Labor (Ministère américain du travail), le processus d'identification et de mise en place d'options alternatives telles que les écoles de métiers et projets agricoles, en vue d'accélérer la sortie des enfants et des personnes vulnérables des mines ainsi que leur reconversion ;
- La viabilisation des Zones d'Exploitation Artisanale avec l'appui du BGR, organisme géo scientifique du Gouvernement allemand ;
- La mise à disposition des Zones de Recherche Géologiques (ZRG) par le Service Géologique National (SGN-C) et ce à travers différents projets de prospection géophysique et géochimique.

De plus, la collaboration étroite établie entre la République Démocratique du Congo et ses partenaires a permis, notamment :

- 1) La mise en œuvre, dans les jours qui viennent, de l'International Visitor Leadership Program, un programme financé par le Gouvernement américain, permettant une redynamisation/immersion en temps réel de jeunes Congolais dans le secteur minier américain par le biais de visites de quelques semaines aux Etats-Unis pour leur permettre de découvrir les mines, usines d'extraction et de transformation, de l'amont jusqu'à l'aval, de la chaîne extractive minérale. *ans*

- 2) L'organisation de réunions de réflexion initiées par le Ministère des Mines avec les partenaires techniques et financiers, tels que l'USAID, le RMI ou encore le BGR, afin d'harmoniser les efforts des différentes parties prenantes pour tester l'impact des diverses initiatives de formalisation suggérées et exécutées sur terrain.

Le Ministère des Mines rappelle que la formalisation du secteur minier artisanal se fait dans le plein respect du Code Minier et de ses mesures d'application, notamment en termes de normes techniques, protection des droits de l'homme ainsi que de la responsabilité sociétale d'entreprise.

Enfin, il sied de rappeler que, dans l'exploitation minière en République Démocratique du Congo, la part de la filière artisanale reste minime, particulièrement pour ce qui concerne les métaux cupro-cobaltifères et leurs accompagnateurs. Une étude est en cours pour déterminer la contribution véritable de l'artisanat à la production annuelle de cobalt ces dernières années, avec l'augmentation sans cesse de la production de cuivre.

Fait à Kinshasa, le 25 Juillet 2023

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI

